

JOURNEE NATIONALE DE L'ARBITRAGE LE 27 JUIN 2015

L'ensemble du dispositif est coordonné par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et décliné sur le territoire par les Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA).

La Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) adressera les questionnaires par mail aux CDA 24H00 avant les examens, ils seront corrigés sur place et le bilan sera renvoyé à la CRA au plus tard la semaine suivante.

Les résultats seront en ligne sur le site de la Ligue : <http://www.escrime-pdl.net>

Les CDA proposeront l'examen du niveau Départemental et celui du niveau Régional. La CRA mettra en œuvre à Nantes au siège de la Ligue l'examen National.

DEPARTEMENT 44

Adresse du centre d'examen : Maison des sports 44 Rue Romain Rolland, 44100 Nantes

Horaires : Examen en continu Ouverture 10h, Fermeture 12h

Responsable : Maitre SAGET Tél : 06.70.15.95.07

Inscriptions : Par mail à sagetjm44@orange.fr avant le 25 JUIN

DEPRTEMENT 53

Adresse du centre d'examen :

Horaires : **SE RAPPROCHER DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES**

Responsable :

Inscriptions :

DEPARTEMENT 72

Adresse du centre d'examen : Gymnase des Bruyères, 130 rue Henri Champion, 72100 Le Mans

Horaires : 14h30

Responsable : Maitre Éric DAVY

Inscriptions : Par mail à eric.davy@sfr.fr

DEPARTEMENT 85

Adresse du centre d'examen : Maison des Sports, 202 boulevard Aristide Briand, 85000 La Roche Sur Yon

Horaires : 14H00

Responsable : Maitre Nicolas DELOM

Inscriptions : Par mail à nicolas.delom@gmx.fr pour le 25 juin minuit au plus tard

DEPARTEMENT 49

Adresse du centre d'examen : Complexe sportif Jean BOUIN (salle 102) 31, Bd Pierre de COUBERTIN 49000 ANGERS

Horaires : 14H00

Responsable : Madame Anne DEPREZ

Inscriptions : Par mail à ph-masson@neuf.fr avant le 25 juin 2015 minuit.

EXAMEN NATIONAL

Adresse du centre d'examen : Maison des sports 44 Rue Romain Rolland, 44100 Nantes

Horaires : Examen en continu Ouverture 10h, Fermeture 12h

Responsable : Maitre SAGET Tél : 06.70.15.95.07

Inscriptions : Par mail à cts@escrime-pdl.org avant le 14 JUIN

CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS

ARBITRE DEPARTEMENTAL : Le diplôme peut se passer aux trois armes (*)

? Etre licencié à la F.F.E.

- Etre détenteur du Blason vert.
- Etre au minimum de la catégorie Benjamin 2, pour entrer en formation, et minime pour être titulaire,
- Passer l'épreuve théorique lors d'une Journée Nationale de l'Arbitrage.

ARBITRE REGIONAL : Le diplôme peut se passer aux trois armes (*)

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre arbitre départemental.
- Etre de la catégorie Cadet pour entrer en formation.
- Justifier avoir arbitré, pendant la saison précédente, dans les armes choisies.
- Passer l'épreuve théorique lors d'une journée Nationale de l'Arbitrage.

ARBITRE REGIONAL HANDISPORT :

- Etre titulaire du diplôme d'arbitre régional F.F.E. et avoir obtenu le Q.C.M. option handisport
- Etre évalué sur une compétition régionale ou nationale handisport
- La formation se fait sur deux saisons.

ARBITRE NATIONAL : Le diplôme peut se passer aux trois armes (*)

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre arbitre régional depuis une saison complète,
- Etre au minimum âgé de 18 ans,
- Justifier avoir arbitré, pendant la saison précédente, dans les armes choisies.
- Passer l'épreuve théorique.